

POLITIQUES, COMMERCIAUX ET LITTÉRAIRES.

Volume 13.

MONTREAL, MARDI 6 AOUT 1850.

No. 93.

CANADA. RELATIONS DES JÉSUITES

SUR LES

DÉCOUVERTES ET LES AUTRES ÉVÉNEMENTS
ARRIVÉS EN CANADA, ET AU NORD ET
À L'OUEST DES ÉTATS-UNIS,
(1632—1672.)

PAR LE DR E. B. O'CALLAGHAN,

Membre correspondant de la Société Historique
de New-York, et membre honoraire de la
Société Historique du Connecticut.

(Suite.) (Voire le numéro 92)

Aucun historien ne peut faire des recherches complètes sur les circonstances des premiers établissements de ce pays, sans les connaître, sans les avoir étudiées auparavant, ne donnant qu'une preuve de leur incapacité pour ce travail. Leur mérite est aujourd'hui en proportion de leur grand mérite. On n'en trouve pas une collection complète, même à la bibliothèque Royale à Paris (1). Sontbey, à sa mort possédait vingt-trois volumes, (1637-1674) moins le onzième. Bohn acheta sa collection pour sept louis, sept shillings et six deniers.

Rold, n'a-t-on dit, pense que plusieurs de ces volumes ont été supprimés, parcequ'ils ne s'accordaient pas avec les rapports faits au Gouvernement par les officiers de l'armée ou les autres fonctionnaires publics. Cependant cette opinion n'est appuyée sur aucune preuve certaine.

La Compagnie de Jésus en Canada, comme dans les autres pays, avait à sa tête un Supérieur, à qui les Missionnaires des différentes stations, envoyaient régulièrement leurs rapports. Chaque année le Supérieur adressait le sien au Provincial, ou bien en envoyait les notices au Procureur de cette mission qui résidait en France, et ces rapports forment les Relations des Jésuites.

Nous mettons ci-dessous les noms de ceux qui ont rempli la charge de Supérieur depuis 1625 (2) jusqu'en 1673.

- Le Père Pierre Biart, 1611-1613
- (3) Charles Lalumant, 1625-1629
- Paul Le Jeune, 1633-1639
- Barthélémy Vimont, 1639-1644
- Jérôme Lalumant, 1644-1650
- Paul Ragueneau, 1650-1653
- F. anc. Jos. Le Mercier, 1653-1656
- Jean Dupon, 1656-1659
- Jérôme Lalumant, 1659-1665
- F. Jos. Le Mercier, 1665-1670
- Claude Dablon, (4) 1670-1680

Quoique les notes suivantes sur les Auteurs des Relations, ne soient pas aussi complètes que je le désirerais, elles offrent cependant des détails curieux sur leur vie et sur leur travaux.

(5) PIERRE BIART, d'après une biographie moderne, naquit à Grenoble, et entra très jeune

- (1) Faribault. Catalogue Raisonné.
- (2) (1625.)
- (3) (Philibert Noyot). Ce Missionnaire, que le Récit de la Lettre initiale Supérieure, n'était que Procureur de la Mission. Il périt dans un naufrage sur les côtes de l'Acadie en 1629. N. du T.
- (4) (1673.)
- (5) Les Biographies du P. P. Biart et Louis Lalumant sont omises dans le Mémoire Anglais. N. du T.

dans la Compagnie de Jésus. Il alla à Port royal en 1611, et prit part à la fondation de S. Sauveur à Pentagoet en 1613. Les Anglais vinrent de la Virginie détruire cet établissement. Après avoir été maltraité en haine du catholicisme et des Jésuites, le P. Biart fut renvoyé en France. Il professa 9 ans la théologie à Lyon, et mourut à Avignon, le 17 novembre 1622. Il était alors aumônier des troupes du Roi. On a de lui une Relation de la Nouvelle France, et du voyage des Jésuites, ainsi que quelques autres ouvrages.

CHARLES LALEMANT naquit à Paris en 1587, et entra à 20 ans dans la Compagnie de Jésus. Deux de ses frères Louis et Jérôme suivirent peu à près son exemple, et le second travailla longtemps dans les missions du Canada. Charles vint le premier en 1625. Charles-voix dit même qu'il prit part à l'expédition de l'Acadie en 1613 pour la fondation de Pentagoet. Il traversa quatre fois l'Océan dans l'intérêt de sa chère mission, et fit deux fois naufrage. Les Anglais, l'ayant pris dans un de ses voyages, le retinrent quelque temps prisonnier. Son dernier voyage en Canada, fut en 1634. Nous le voyons l'année suivante prendre soin de la Résidence de N. D. de Recouvrance, qui s'ouvrit alors dans la basse ville de Québec, et commença en même temps les premières écoles pour les enfants Français. C'est lui qui assista Champlain dans ses derniers moments. Plusieurs années après, il retourna en France, où il fut successivement Recteur des collèges de Rouen, de la Flèche et de Paris, et Supérieur de la Maison Professe de cette dernière ville. Il mourut le 18 novembre 1674, à l'âge de 87 ans.

Le P. Charles a écrit une Relation intéressante sur le Canada, insérée sans nom d'auteur, dans le Mercure Français de 1626, et une autre lettre sur ses naufrages, que Champlain a publiée dans l'édition de ses ouvrages de 1632. On a aussi de ce Père quelques ouvrages de spiritualité.

PAUL LE JEUNE, qui peut être regardé comme le Père des Missions des Jésuites dans le Canada, sans en être cependant le premier missionnaire, naquit en 1592. En 1625, il étudia la Philosophie au Collège de La Flèche, et ensuite la Théologie à Paris. Il fit de si rapides progrès dans ces sciences, qu'il fut choisi peu de temps après pour Supérieur du Collège de Dieppe. Dès le début de sa carrière religieuse, il avait nourri dans son cœur le désir d'aller au Canada prêcher l'évangile aux Sauvages. Les fréquents entretiens qu'il eut à La Flèche avec le P. Masse qui arrivait de ces contrées d'où les Anglais l'avaient chassé, contribuèrent beaucoup à exciter son ardent désir. Mais ce ne fut qu'en 1632, que ses vœux furent exaucés. Il partit de Honfleur avec le P. de Nanc (1), le 14 de mai de cette année, aussitôt après la confirmation du traité de St. Germain, et il arriva à Québec, le 5 (6) juillet suivant. Il passa son premier hiver avec les Sauvages dont il partagea courageusement les privations et les besoins. En peu de temps il réussit à acquérir une parfaite connaissance de leur langue, ce qui lui mit à même d'écrire en Sauvage un Catechisme pour ses néophytes.

En 1634, il établit une mission à Métaborne, aujourd'hui les Trois-Rivières, et l'année suivante il commença à faire l'école aux pe-

- (1) (Noué.)

lits enfants Sauvages. C'est lui qui fit en 1635 l'oraison funèbre de Champlain.

Il remplit la charge de Supérieur de son ordre dans le Canada depuis 1632 jusqu'en 1639, et il continua à travailler parmi les Sauvages jusqu'en 1649, époque où il retourna en France, pour être procureur des Missions étrangères.

La solidité de son savoir et l'intégrité de son caractère, lui avaient acquis une telle considération aux yeux du Gouvernement, que la Reine mère, Anne d'Autriche, exprima un vif désir de le voir choisir pour le premier Evêque du pays, où il avait été Missionnaire pendant dix-sept ans. Cependant, les règles de son Ordre ne le permirent pas, et il mourut en France, le 7 août 1664, âgé de soixante et douze ans. Il a écrit neuf volumes des Relations. On connaît encore de lui cinq ouvrages, qui traitent de la spiritualité; l'un d'eux, sorti de 10 jours, a été réimprimé à Rennes en 1843.

BARTHELEMY VIMONT, condisciple de Le Jeune à La Flèche et à Paris, montra comme lui de bonne heure, un grand désir des missions Sauvages; mais ce ne fut qu'en 1629, qu'il partit de France pour trouver l'objet de ses vœux. Le vaisseau sur lequel il s'embarqua pour le Canada, ataqué en passant les Anglais établis au Cap Breton.

Le Capitaine ayant réussi à les en chasser, laissa dans ce poste une garnison avec le P. Vimont. Celui-ci retourna en France l'année suivante, et ne revint à Québec qu'en 1639. Il partit de Dieppe le 4 mai, accompagné de plusieurs Missionnaires et de plusieurs Religieuses. Dans ce voyage, il éprouva bien des tempêtes et de grands dangers; le vaisseau qu'il montait fut un moment d'être écrasé par une énorme glace. Au mois d'août suivant, il aborda à Québec, et succéda au P. Le Jeune, comme Supérieur de la Compagnie en Canada.

En l'absence du P. Jér. Lalumant, nommé pour le remplacer (1), il assista en 1645 (2), au traité de paix, conclu aux Trois-Rivières avec les Abénakis ou Agniers (3). Il donna alors aux Sauvages un somptueux repas. Deux années après, il alla en France pour demander une recrue de Missionnaires et de Religieuses. Il partit avec cette troupe, de la Rochelle, le 27 mai 1648, et arriva au Canada le 19 d'août. Après avoir travaillé dans la ville et les environs de Québec, il retourna en France, le 22 octobre 1659. Il a été Supérieur depuis 1639 jusqu'en 1644, et il écrivit, pendant qu'il exerça cette charge, six volumes de Relations.

On fit qu'il mourut en juin 1658; mais je n'ai aucune garantie de la vérité de ce fait.

JEROME LALEMANT, frère de Charles Lalumant un des premiers Missionnaires envoyés au Canada en 1625, et oncle du P. Gabriel Lalumant, qui obtint la palme du martyre avec le P. de Brebef (4), naquit à Paris en 1593, et entra dans la Compagnie en 1610. Après avoir été régent plusieurs années, et Recteur de plusieurs Collèges, il alla en 1638 (5) chez les Hurons, comme Missionnaire, et il resta avec cette tribu jusqu'en 1645 qu'il

- (1) (Pendant qu'il était en charge)
- (2) (1644.)
- (3) (Cinq nations.) Les Agniers seuls concoururent à cette paix. Note du T.
- (4) (Brebef.)
- (5) (1640.)

qu'il eût été nommé dès l'année précédente, pour succéder au P. Vimont dans la charge de Supérieur à Québec. La lettre de nomination avait été arrêtée par les Iroquois. Pendant qu'il remplissait cet important emploi, il prit (1) des soins extraordinaires pour établir la foi chez les cinq Nations.

En 1650 il fut obligé de retourner en Europe pour exposer à la Compagnie du Canada, quel était l'état des missions mais il revint l'année suivante avec le Gouverneur de Louison. Parti de nouveau pour la France, le 2 septembre 1656, il fut nommé Recteur du Collège de La Flèche. Cette position ne satisfaisait pas son zèle. Il soupirait après le théâtre de ses premiers travaux, et ne cessait de demander la permission de retourner auprès de ses néophytes. L'ayant enfin obtenue, l'accompagna en 1659, l'Evêque de Pétrée, et aborda pour la troisième (2) fois en Canada, où il fut encore nommé Supérieur de son Ordre.

Il mourut dans ce pays le 26 janvier 1673 à l'âge de quatre vingt ans, laissant la réputation d'un théologien habile et profond. C'est à lui que les religieux Ursulines de Québec confèrent le soin de recueillir leurs Constitutions, pour les adapter aux exigences de leur position dans ce pays. Quoiqu'il eût de grands talents, et beaucoup de science, ses goûts cependant, étaient simples, et il préférait toujours enseigner la doctrine Chrétienne aux enfants et aux néophytes. (3)

Il a écrit un volume de Relations, outre cinq autres sur les pays des Hurons, où il était connu sous le nom de Archidiasse. Il est Auteur de plusieurs ouvrages ascétiques, dont on trouve quelques exemplaires dans ce pays. (+)—A continuer.

ROME.

Instruction de S. S. Pie IX.

A NN. SS. LES EVÊQUES DE FRANCE SUR LA LOI DE L'ENSEIGNEMENT.

S. Exc. Mgr. le nonce apostolique a adressé à NN. SS. les Evêques de France la lettre suivante:

Paris, le 13 mai 1850.

MONSEIGNEUR,

L'important projet de loi sur l'enseignement, présenté à l'Assemblée nationale, ne pouvait pas ne pas attirer toute l'attention du T. S. P., qui a constamment suivi avec la plus vive sollicitude toutes les phases de cette longue et laborieuse discussion, dès son commencement jusqu'à l'adoption définitive de la loi. Il a vu, avec une bien vive satisfaction, les améliorations et les modifications qui ont été apportées dans cette loi; il a apprécié beaucoup les efforts et le zèle déployés par tous ceux qui s'intéressent au bien de l'Eglise et de la société. Le Saint-Père a pu remarquer, au même

(1) Cet exercice de son zèle se rapporte à sa Supériorité de 1652 à 1659. Note du T.

(2) (Second.)

(3) "Mémoires de la Compagnie de Jésus." Paris 1844. M. S. Cet ouvrage se trouve au collège de St. Jean. Forham, où les Pères ont bien voulu me permettre de le consulter. Dans une Liste du Clergé Catholique du Canada, publiée, avec permission à Québec, la date de la mort du P. Lalumant est fixée au 20 mai, 1663; c'est une erreur.

(4) Il est à craindre qu'il n'y ait ici confusion entre le P. Jérôme Lalumant, et ses deux frères Charles et Louis dont les ouvrages ascétiques sont bien connus, tandis qu'on n'en cite pas du premier. Note du T.

FEUILLETON.

ASSASSINAT DE GUSTAVE III, ROI DE SUÈDE.

(Suite et fin.)

Le jeune comte de Horn s'était constamment obstiné à tout désavouer. Le lieutenant de police, qui le croyait susceptible de remords, imagina de faire placer sous le flambeau qui était dans sa prison l'éclaircie ensanglantée du monarque, et de se tenir à l'écart pour observer l'impression que cela produirait sur lui. Bientôt l'accusé, voulant déplacer ce flambeau, aperçut ce témoin muet du crime. A cet aspect, il pâlit et s'écria: *Débarrassez-moi de ce spectacle affreux; je suis un monstre!* Le magistrat rentre, profite de cet élan de repentir, l'interroge de nouveau: il confesse qu'Ankarström, Ribbing et lui sont coupables; qu'ils ont tiré au sort pour savoir lequel d'eux en porterait le coup, et que cette hideuse faveur ayant été dévolue au premier, Ribbing avait promis de désigner le roi, en mettant la main sur son épaule.

L'instruction du procès dura pendant un mois. Elle fut terminée par un arrêt qui déclara Ankarström convaincu de l'assassinat de Gustavo, et le condamna à mort, après avoir été fustigé pendant trois jours.

Dès le grand matin, les rues étaient encombrées de spectateurs. Chacun attendait avec

une vive satisfaction le supplice de ce misérable.

Enfin les portes de la prison s'ouvrirent. A la suite d'un fort détachement de cavalerie, venait la charrette où était Ankarström, environné de bourreaux. La malédiction publique le suivit dans toute la route. Arrivé à une place du faubourg du Nord, il reçut quinze coups de verges sur les épaules, puis on l'attacha à un poteau, où il resta exposé pendant plusieurs heures. Au-dessus de sa tête étaient placés le poignard et les deux pistolets, et tout au haut était cette inscription: ASSASSIN DE ROI.

Le lendemain et le surlendemain il en fut de même. Le quatrième jour, il fut conduit hors de la ville sur la place destinée aux exécutions. Quelque intrépide qu'il se fût montré d'abord, une partie de son courage l'abandonna au moment de perdre la vie. Il réclama quelques minutes, dont il profita pour demander pardon à Dieu, au roi et aux hommes. Le bourreau lui coupa la main droite, et le décapita. Son corps fut ensuite divisé en quatre quartiers, pour être fixés chacun à une roue. Au milieu des quatre roues fut élevé un pal, auquel on attachait sa tête et sa main.

Ribbing, le jeune comte de Horn, Lilienhord (auteur du billet anonyme écrit au roi le jour de l'assassinat), et le baron Ehrensverd furent également condamnés à mort; mais la peine fut commuée en un bannissement perpétuel, parce que Gustavo avait exigé de son frère, en mourant, que le meurtrier seul su-

birait une peine capitale; et il couronna ainsi un règne glorieux par un fin plus glorieuse encore. Nous allons transcrire l'acte par lequel le régent fit connaître cette volonté.

Extrait du procès-verbal tenu au château de Drottningholm, le 15 août 1792, en présence de S. A. R. le duc de Sudermanie;

De S. E. M. le comte Wachmeister Riksdrots;

S. E. M. le baron de Sparre, grand-chancelier du royaume;

M. le président, baron de Kurk;

M. le président, baron de Renterholm;

M. le président, comte de Runth;

M. le sénéchal Rogberg;

M. le sénéchal Ulner;

Le dit jour, l'expédition de justice ayant été appelée, et lecture ayant été faite des deux protocoles du 4 juillet dernier, le secrétaire d'expédition Iserhielm, présente la conclusion définitive du haut tribunal sur la révision des décrets rendus par le parlement, le 24 mai de la présente année, contre les ci-devant comtes Horn et Ribbing, le lieutenant-colonel Lilienhord et le lieutenant baron Ehrensverd, ainsi que contre les autres personnes impliquées dans l'horrible attentat commis envers la personne du feu roi; après quoi il lut à S. A. R. de s'exprimer ainsi:

"Toutes les prescriptions de la loi étant exactement remplies, aucun des avantages ré-

servés par elle aux criminels ne leur ayant été refusé, et la confirmation du haut tribunal sur le décret du parlement, du 24 mai dernier, nous ayant été présentée, il ne nous reste plus qu'à faire connaître notre décision et notre volonté à ce sujet.

Plein des sentiments amers et douloureux qui, dans ce moment, percent et oppressent notre cœur; lorsque le souvenir d'un roi respecté et d'un frère chéri se joint à la douleur que nous cause la manière malheureuse et déplorable dont il nous a été enlevé, nous nous sommes cependant, conformément à notre pénible devoir, fait représenter tout ce qui s'est passé dans cette horrible affaire, et tout ce que les actes en contiennent.

Ce n'est pas sans la plus vive émotion que nous voyons, par ces éclaircissements, qu'un complot inouï avait été formé contre la vie d'un monarque révéré, et qu'il avait été exécuté d'une manière atroce qui fit frémir la nature et l'humanité, que nous n'aurions jamais cru d'avoir arriver de nos jours en Suède. Cette tache, non pour la nation, comme de tout temps par son honneur et sa félicité, mais pour un petit nombre de coupables, doit être lavée et expédiée selon la rigueur de la loi: c'est aussi le soin qui nous reste à remplir. Notre cœur, déchiré par le plus cruel souvenir, ressent toute l'horreur qu'une action aussi dénaturée peut exciter; mais ces sentiments, quoique suffisants pour notre douleur, ne sont cependant que les seuls qui nous affligent. Ce qui ajoute à notre peine, est que nous sommes forcés de rendre compatible la vérité de la

loi, que nous voudrions d'autant moins adoucir pour d'aussi grands coupables, et les promesses sacrées que nous ont arrachées les instances et les ordres d'un roi et d'un frère expérimenté.

Le moment est venu qui doit décider et mettre au jour le sort de ces infortunés qui, par la nature de leur crime, sont plus malheureux qu'ils ne pourraient l'être en subissant tous les supplices qu'ils ont mérités. La loi a prononcé leur arrêt, et nous sommes persuadés que la hache suspendue sur leurs têtes leur serait à eux-mêmes, dans leur affreuse situation, le premier et le plus grand des bienfaits. Notre confirmation à cet arrêt satisfait en ce moment à la sévérité de la justice; mais nous sommes retenus par les raisons les plus fortes et les plus efficaces, et nous allons les dévoiler, pour notre propre justification et pour la postérité.

Nous trouvant, un des derniers jours de la vie de feu S. M., près de son lit de mort, et lui parlant du malheur qui était arrivé, et des suites funestes qu'il aurait, S. M., dont le cœur sensible et généreux était toujours prêt à pardonner, daigna nous exprimer que l'idée des tourmens mérités qui attendaient les coupables l'affligeait plus que ses propres douleurs; et elle ajouta que cette idée accablante ne lui laisserait point de repos, que nous ne lui eussions promis, juré, foi de frère et de prince, qu'en cas qu'elle vint à mourir, son intercession servirait à sauver la vie de ces malheureux qui avaient oublié la fidélité qu'ils lui devaient. Touchés jusques aux larmes d'un

temps, la diversité des opinions et des appréciations qui d'un côté relevaient les avantages acquis surtout en présence du *statu quo*; et de l'autre, les défauts existants et les dangers à craindre de quelques dispositions de la nouvelle loi.

"Il a été aussi constaté au Saint-Tierce que, dans le vénérable corps épiscopal, existait quelque divergence d'opinion; d'autant plus que quelques prescriptions de la même loi s'éloignent de celles de l'Eglise, telles que la surveillance des petits séminaires, et d'autres semblent peu convenables à la dignité épiscopale, telle que la participation des Evêques au conseil supérieur, auquel, suivant la loi, doivent intervenir, en même temps, deux ministres protestants et un rabbin. L'établissement, du moins provisoire, des écoles mixtes, inspirait aussi des inquiétudes aux consciences des familles catholiques.

"Au milieu de ces perplexités, Sa Sainteté, pénétrée de la gravité des circonstances dans lesquelles se trouvent ses vénérables Frères et dans le désir de calmer ces anxiétés, a jugé opportun, dans sa haute sagesse, de leur tracer une direction. Elle le devait encore pour satisfaire aux demandes que Sa Sainteté avait reçues de la part de plusieurs respectables Prélats, qui par un sentiment de déférence envers la suprême Chaire le vérité et de respect pour la personne du Souverain Pontife, s'étaient adressés au Saint-Siège, pour avoir de son oracle une règle définitive au sujet de l'application de la loi définitivement adoptée.

"Sa Sainteté, après un mûr examen de cette importante affaire, de l'avis même d'une congrégation spéciale, composée de plusieurs membres du sacré-collège, et après la plus sérieuse délibération, vient de communiquer ces instructions que, d'après ses ordres, je m'empresse de faire connaître à Votre Grandeur.

"Sans vouloir maintenant entrer dans l'examen du mérite de la nouvelle loi organisée sur l'enseignement, S. S. ne peut oublier, que si l'Eglise est loin de donner son approbation à ce qui s'oppose à ses principes, à ses droits, elle sait assez souvent, dans l'intérêt même de la société chrétienne, supporter quelque sacrifice compatible avec son existence et ses devoirs, pour ne pas compromettre davantage les intérêts de la religion et lui faire une condition plus difficile. Vous n'ignorez pas, Monseigneur, que la France, dès le commencement de ce siècle, a donné au monde l'exemple de sacrifices assez durs, dans le but, dans l'espoir de conserver et de restaurer la religion catholique.

"Les circonstances dans lesquelles se trouve actuellement placée la société sont d'une nature si grave, qu'elles demandent que de toutes les forces, on cherche à la sauver. Pour atteindre ce but salutaire, le moyen le plus sûr, le plus efficace, est d'abord l'union d'action dans le clergé, ainsi que le rappelaient saint Jean Chrysostôme (*In Journ. hom. 82*) au sujet des premiers temps de l'Eglise: "*Si dissensio fuisset in discipulis illis, omnia peritura erant.*" Sur cette considération, le Saint-Père ne cesse pas de conjurer tous les bons, non-seulement de faire preuve de patience, mais aussi de rester unis, afin que les vénérables Evêques avec leur évêgé "*unum sint*," qui serrés par les liens de la charité évangélique "*idem sentiant*" et par les efforts